



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques
de la villa Il Paradiso à NICE (Alpes-Maritimes)

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 1^{er} juillet 2021,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que la villa Paradiso présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'intérêt architectural et paysager de cette villa, l'une des premières construites à Cimiez à la fin du XIX^e siècle, par ailleurs de l'abondance et de la qualité remarquable de ses décors intérieurs

ARRÊTE

Article 1er : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de la villa Il Paradiso :

- les façades et toitures de la villa avec la terrasse sud et son escalier
- à l'intérieur le rez-de-chaussée et le premier étage avec l'ensemble de leurs décors
- le jardin en totalité avec le mur de clôture et les deux portails ouvrant sur le boulevard de Cimiez

Situées 24 boulevard de Cimiez à NICE (Alpes-Maritimes) sur les parcelles n° 228 d'une contenance de 7323 m² et n° 229 d'une contenance de 8744 m², figurant au cadastre sur la section LR, telles que délimitées en rouge sur le plan ci-annexé et appartenant à la VILLE DE NICE, identifiée sous le numéro SIREN 210 600 888, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire, et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le 01 SEP. 2021

Le Préfet de Région

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Mirm' followed by a flourish.

Christophe MIRMAND

**Emprise de l'inscription au titre des monuments historiques
de la villa Il Paradiso à NICE (Alpes Maritimes) – parcelles LR n° 228 et 229**



Marseille, le **01 SEP. 2021**

Le Préfet de Région

Christophe MIRMAND

